

Environnement

SAINT-HYACINTHE SOUHAITE SENSIBILISER LA POPULATION AUX CONSÉQUENCES DU NOURRISSAGE DES ANIMAUX SAUVAGES

Pour diffusion immédiate

Saint-Hyacinthe, le 14 décembre 2023 – La Ville de Saint-Hyacinthe lance une campagne de communication visant à sensibiliser la population aux effets néfastes qu’entraîne le nourrissage des animaux sauvages dans les parcs municipaux. Cette nouvelle campagne sera accompagnée d’activités de sensibilisation organisées cet hiver au parc Les Salines.

« Il est interdit en tout temps de nourrir les animaux sauvages... même si! »

Cette campagne de communication, combinant humour et éducation, est déclinée en six visuels. « On s’est posé la question : pourquoi les gens sont-ils portés à nourrir les animaux même si cela est contraire à la réglementation municipale? C’est à partir de cette réflexion que nous avons identifié les raisons principales qui motivent cette mauvaise habitude. Notre but est de faire comprendre aux visiteurs que, pour le bien-être de tous, mieux vaut laisser les animaux libres et sauvages. », explique M. André Beauregard, maire de la Ville de Saint-Hyacinthe.





En plus de la campagne de communication, des activités de sensibilisation seront organisées au parc Les Salines en collaboration avec le comité des citoyens et citoyennes pour la protection de l'environnement maskoutain (CCCPM). Un kiosque sera installé dans le pavillon Robert-Rousseau et une patrouille se déplacera dans les sentiers du parc.

« Ces activités de sensibilisation nous permettront de discuter avec les gens et de leur expliquer pourquoi le nourrissage entraîne de nombreuses conséquences négatives chez l'animal et pour l'environnement. Nous sommes conscients que dans la majorité des cas, les gens ne le font pas avec de mauvaises intentions. Notre objectif est plutôt que les gens nourrissent leur curiosité, et non la faune. Nous souhaitons faire adhérer la population maskoutaine aux bonnes habitudes de cohabitation avec les animaux », explique Julie Gagnon, cheffe de la Division environnement au Service de l'urbanisme et de l'environnement de la Ville de Saint-Hyacinthe.

Pour rappel, la Ville de Saint-Hyacinthe [interdit le nourrissage des animaux sur l'ensemble de son territoire](#). Ces comportements entraînent :

- La création et le maintien d'une relation de dépendance entre l'animal et l'humain, nuisant ainsi à leur instinct de survie;
- Une perturbation de leurs habitudes alimentaires;
- Une désorganisation de leur cycle de migration;
- Des comportements moins farouches et plus vulnérables.

Ces animaux peuvent causer des blessures, transmettre des maladies, et pourraient conséquemment être éliminés. De plus, le surplus de nourriture et les déjections polluent le milieu naturel. Une exception est toutefois prévue pour les mangeoires destinées aux petits oiseaux et installées sur des propriétés privées.



Pour en apprendre davantage sur le nourrissage des animaux, consultez cet [article de Ville en vert](#).

- 30 -

Source : Direction des communications et de la participation citoyenne
450 778.8300